

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Cécile LAPEYRE, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES

Excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à MP. ROGOU),

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : CLECT – approbation du rapport 2022 – transfert de la compétence mobilité

Vu l'article L.5211-5 du CGCT, les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doivent être approuvés par délibérations.

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2021 la CCBD est compétente en matière de mobilité,

Considérant que les navettes du Dévoluy sont qualifiées de « transports publics réguliers », elles sont donc transférées à la CCBD à ce titre.

Considérant le rapport relatif au « transfert de la compétence mobilité à la CCBD à compter du 01 juillet 2021 » établi le 05 octobre 2022,

Considérant la démission du Maire le 08/11/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 05/10/2022 « transfert de la compétence mobilité à la CCBD à compter du 1^{er} juillet 2021 » ci-annexé

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire, la
première adjointe,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 22-12-2022
Publié le : 22-12-2022
Affiché le : 22-12-2022